

Editorial : 70 ans d'actions sanitaires

 Il y a 70 ans, le GDS du Doubs était créé dans le cadre d'un mouvement national impulsé par l'Etat avec l'appui de la profession agricole et des vétérinaires. La France a toujours été un grand pays d'agriculture mais la situation sanitaire de l'élevage bovin après-guerre n'est pas florissante, ce qui menace la suffisance alimentaire de notre pays. À cette époque, trois maladies principales touchent les cheptels : la tuberculose bovine, la brucellose bovine et la fièvre aphteuse. Très vite, les GDS, avec leur approche collective de l'action sanitaire ont su montrer tout leur intérêt pour le monde agricole. La proximité avec le terrain et le mutualisme sont devenus les valeurs ADN des GDS ! Sans oublier leur rôle au service de la santé publique puisque deux de ces maladies sont des zoonoses. Le modèle GDS ne s'est jamais démenti depuis.

Sommaire

- MHE
- FCO
- Fièvre Aphteuse
- 70 ans du GDS
- BVD
- Cotisations
- LVD
- Formations éleveurs

Pourtant, à l'initiative du ministère de l'Agriculture se déroule actuellement les Assises du Sanitaire. Il s'agit du 3^{ème} exercice du genre en quinze ans ! Décidément, la France semble préférer discuter de qui doit diriger avant de regarder ce qui marche ou ne marche pas. Lors de ces travaux parisiens, le rôle des GDS (et des FREDON) est très convoité.

Qu'en penser ? Avant d'être le président du GDS, je suis d'abord un éleveur. Je regarde l'intérêt des éleveurs. Et comme je suis Maire, je regarde aussi l'intérêt de mes concitoyens. Comme pour la Santé Publique, je considère que la Santé Animale constitue un bien commun pour lequel il est nécessaire d'avoir une structure indépendante des considérations politiques ou économiques, ce qui n'empêche nullement les échanges et concertations. C'est ce que le GDS du Doubs pratique tous les jours et au sein de son Conseil d'administration. En agriculture, nous avons un proverbe pour cela. « Chacun son métier et les vaches seront bien gardées ! ».

Bien entendu, de nouveaux défis apparaissent : antibiorésistance, émergence de nouvelles maladies vectorielles ... et certainement d'autres à venir, mais nul doute que nous saurons les relever !

En cette année anniversaire, saluons ce parcours de réussites, forgé par des décennies d'implication des éleveurs, vétérinaires praticiens, Services Vétérinaires, LIAL et LVD et du Conseil départemental.

Ces 70 années d'expérience témoignent de notre engagement constant envers la santé et le bien-être animal. Je vous laisse retrouver en pages intérieures certains jalons marquants de notre histoire.

Lionel MALFROY, Président du GDS
et éleveur à Sainte-Colombe



Email, n° de mobile : signalez-nous chaque changement

BON À SAVOIR

Parce que ce sont devenus les outils du quotidien, le GDS vous écrit préférentiellement via un email et via un SMS quand il y a un caractère urgent. L'email est plus rapide que le courrier, il permet d'ajouter des liens utiles et coûte moins cher. Nous utilisons ces moyens de communication tant pour des messages individuels (la gestion de l'introduction, un veau à reprélever en BVD ...) que pour des messages collectifs d'alerte (risque FCO, fièvre aphteuse ...) ou propre au fonctionnement du GDS (AG, réunions locales, action d'achat groupé de lave-bottes ...). Dernièrement, nous y avons eu recours pour les aides FCO, car la fenêtre de dépôt de la demande était seulement de 15 jours. Donc, pensez-bien à :

- Nous signaler chaque changement d'email ou de numéro de mobile,
- Lire vos emails,
- Créer dans votre liste de contact une fiche GDS avec nos deux adresses email suivantes ce qui évite que nos mails soient considérés comme SPAM : gds25@reseaugds.com gds25@gdsbfc.org



La Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) progresse doucement sur le territoire français. Des animaux nés en Bourgogne – Franche-Comté ont présenté un résultat positif à l'occasion de contrôles d'export, sans pour autant être malade. Ce qui signifie que le virus commence à circuler sur le territoire et que le zonage pourrait évoluer (rappel : zone régulée de 150 km autour d'un foyer).



Congestion



Ulcères

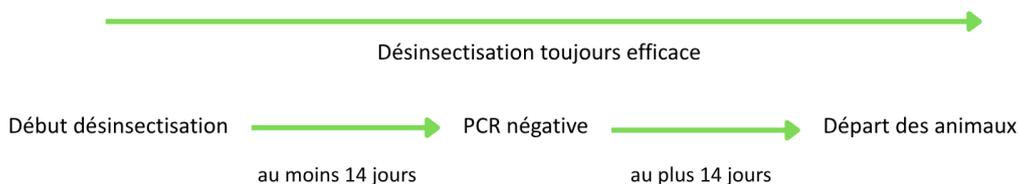
Carte du dernier zonage en date →



Accès fiche maladie complète

Les bovins, ovins, caprins des élevages situés dans la zone régulée ne peuvent sortir de cette zone qu'en respectant le protocole de sortie ou s'ils sont valablement vaccinés par le vétérinaire sanitaire, qui fournit une attestation.

A défaut d'être valablement vacciné par un vétérinaire, protocole de sortie de la zone régulée



Le moyen de transport doit également faire l'objet d'une désinsectisation avant le départ des animaux de la zone régulée. L'attestation de désinsectisation et le résultat d'analyse doivent accompagner l'animal.



Le département du Doubs s'est retrouvé à la croisée des fronts de progression des sérotypes 3 et 8. La circulation virale va reprendre. Même dans les zones très atteintes, le nombre d'animaux infectés par cheptel est très variable et pas toujours suffisant pour permettre une immunité naturelle collective de troupeau. La diffusion pourrait cependant être freinée et voir son impact réduit avec la vaccination à grande échelle.



Accès fiche maladie complète

D'autres sérotypes de FCO circulent en Europe, notamment :

- Le **sérotipe 1** jusqu'alors présent depuis plusieurs années dans une zone du sud-ouest de l'Espagne, s'est propagé vers le nord du pays en 2024. L'Etat français a commandé du vaccin pour former un cordon sanitaire dans le Sud-Ouest et limiter la progression du sérotipe.
- Le **sérotipe 12** n'avait jamais été observé en Europe mais a été identifié en septembre 2024 aux Pays-Bas. Depuis, ce sérotipe n'a étrangement engendré qu'une dizaine de foyers.

Synthèse des dispositifs d'aides exceptionnels

Différents dispositifs d'aides ont été mis en place pour soutenir les élevages impactés par la FCO en 2024 :

	Fonds d'urgence Etat		FEADER M23	FMSE
Maladies éligibles	FCO-3	FCO-8	FCO3 + FCO8	FCO-8
Espèces éligibles	Bovins, Ovins, Caprins	Ovins, Caprins	Bovins, Ovins, Caprins	Bovins
Condition requise	Foyer officiel		-10 km d'un foyer	Foyer officiel
Instructeur	DDT		Conseil Régional	FMSE
Type de pertes prises en compte	Surmortalité		Pertes de production	Surmortalité
Seuil éligibilité	> Seuil de référence nationale		30% pertes par rapport à sa production n-1	> Valeur de référence calculée
Modalité	Par animal selon catégorie d'âge		Aide forfaitaire	Par animal selon catégorie d'âge
Doubs	Elevages à priori éligibles		323 foyers	181
	Elevages ayant déposé une demande		61	66
	Montant moyen de l'aide		5 713 €	23 000 €

Les recommandations face à la MHE et aux FCO

- Vacciner reste à ce jour la meilleure façon de protéger ses animaux contre ces 3 maladies.
- La bonne couverture en vitamines et oligo-éléments, la maîtrise du parasitisme sont des points à ne pas négliger. Les animaux bien alimentés et en bonne santé affrontent mieux la maladie.
- En période à risque et pendant la crise, surveiller de près vos animaux, idéalement deux fois par jour et afin de détecter au plus tôt les premiers symptômes. S'assurer que les malades boivent et mangent.
- Isoler et confiner les animaux malades et les animaux infectés asymptomatiques. Réaliser une désinsectisation ciblée.
- Traiter précocément les symptômes pour éviter la lourdeur du nursing.

Faire appel à son vétérinaire.

Fièvre aphteuse

La fièvre aphteuse (FA) est la maladie la plus contagieuse connue. Ses conséquences sanitaires et économiques sont catastrophiques. Avec seulement deux foyers en 2001, l'épisode a coûté 765 millions d'euros à la France.

Depuis le début de l'année 2025, plusieurs pays européens connaissent des cas : Allemagne (fin de l'épisode), Slovaquie et Hongrie (dernier foyer détecté le 14/04/25). Le risque d'introduction de la FA en France est réel.

La fièvre aphteuse infecte les animaux à onglons pairs : **bovins, ovins, caprins, porcins,** La transmission se fait par contact direct entre animaux, le vent, le transport de matériel contaminé, l'ingestion d'aliment contaminé Le virus est très résistant dans le milieu extérieur. **Les symptômes sont facilement confondables avec ceux de la FCO et/ou la MHE !**



La détection précoce de la maladie, la réactivité et la mise en place de mesures drastiques sont les meilleurs moyens d'endiguer sa diffusion et limiter les conséquences. **Ils bavent, ils boitent : et si c'était la fièvre aphteuse ? J'appelle sans délai mon véto !**



Accès page du Ministère

De retour de voyage de pays infectés ?

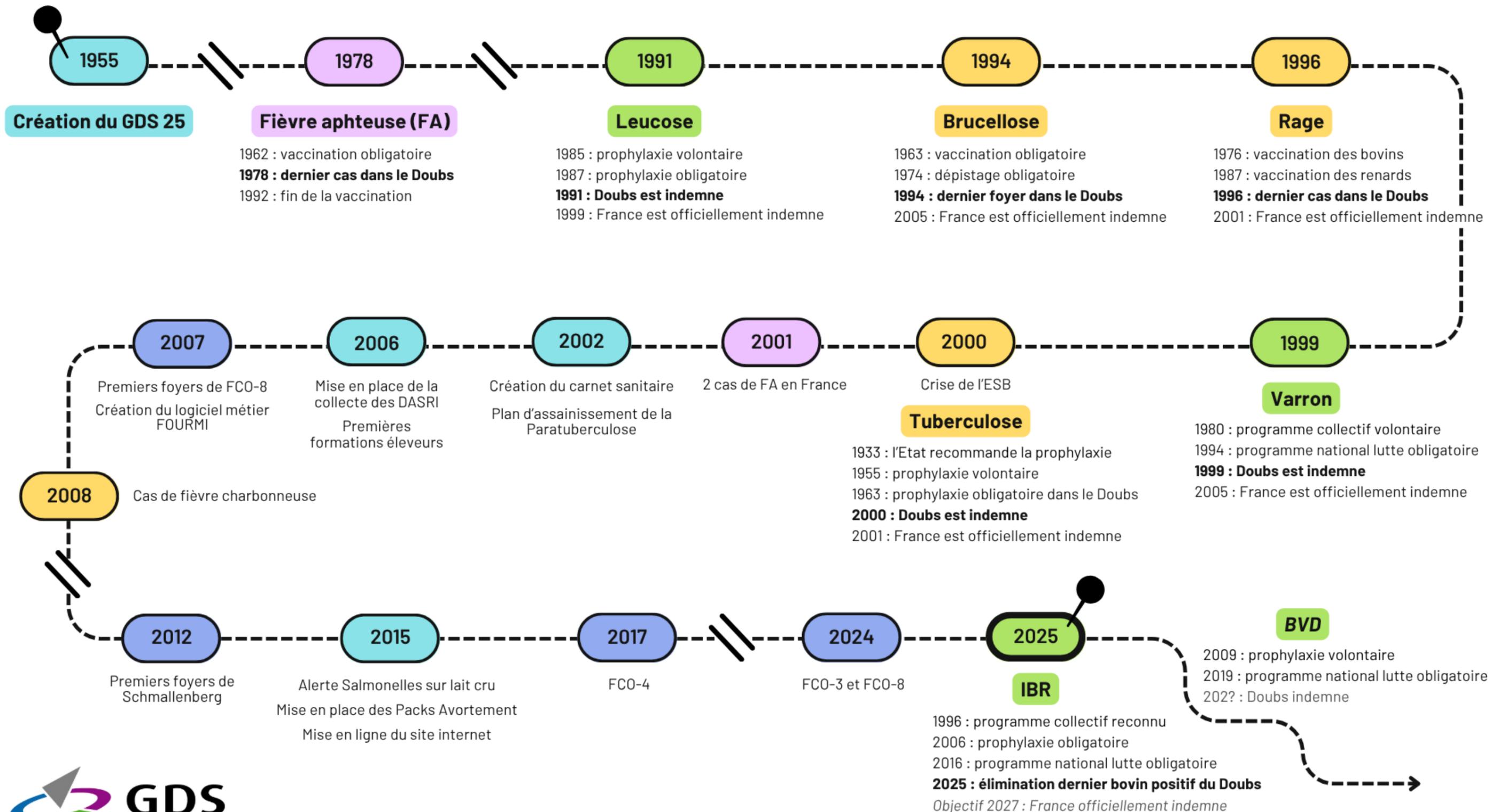
- Nettoyer et désinfecter votre véhicule, vos chaussures et équipements !
- Ne ramener pas de viande ou de charcuterie.

Ces consignes sont également valables pour prévenir l'introduction de la **Peste Porcine Africaine** qui est présente en Allemagne, Italie, Belgique et dans d'autres pays.



Accès page PPA du Ministère

70 ans d'efficacité au service de la santé animale : éradication des maladies dans le Doubs

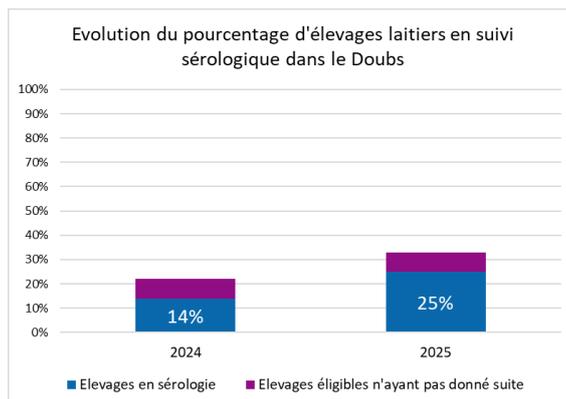


BVD : où en est-on ?

Indicateurs techniques départementaux

Entre juillet 2024 et juin 2025 :

- 2 élevages se sont infectés.
- Cela représente 4 veaux dépistés viropositif à la naissance.
- Seulement 32 % des veaux morts sont dépistés. Or le virus de la BVD pourrait expliquer la mort précoce.



Vous disposez de boutons blancs prévus pour cet usage et le prélèvement des avortons.

→ Il vous manque des enveloppes, des sachets plastiques et/ou des boutons blancs ?

Contactez le GDS



Transition vers le suivi sérologique (2^{ème} phase du programme) :

- **298 élevages laitiers éligibles** se sont vus proposés par le GDS en février 2025, le passage en surveillance sérologique (et l'arrêt du dépistage virologique systématique). **Voir les critères d'éligibilité ci-dessous.**
- **En tout, 396 élevages laitiers ont arrêté de dépister leurs veaux.** Cela représente 25 % des élevages laitiers du département.
- Les élevages en suivi sérologique sont contrôlés en BVD par 4 analyses annuelles sur le lait de tank. Cependant ils doivent continuer à dépister :
 - Avec les boutons blancs (virologie) : les avortements, les veaux morts et les veaux issus de femelles introduites gestantes,
 - Avec une prise de sang (sérologie) : les femelles à destination de l'élevage laitier.

Critères individuels pour obtenir l'éligibilité au dépistage sérologique :

- Détenir 100 % d'animaux non IPI et avoir dépisté à la naissance tous les veaux nés (et identifiés),
- Être un élevage laitier (non mixte) et avoir un statut troupeau favorable :
 - Pas d'animaux porteurs du virus depuis au moins 18 mois,
 - 6 résultats séronégatifs sur lait de tank,
- Ne pas avoir de lien avec un élevage infecté/non conforme ou participer à un pâturage collectif,
- Maîtrise du risque lié aux mouvements (note de risque calculée).

L'éleveur doit donner son accord au GDS avant d'avoir le feu vert pour arrêter le dépistage systématique.

Il peut aussi décider de continuer le dépistage virologique.

BON À SAVOIR



Si vous avez l'habitude de vacciner contre les maladies respiratoires avec un vaccin qui contient la BVD, posez-vous la question, avec votre vétérinaire, de la pertinence pour la BVD. L'incidence est en effet devenue très faible et avec ces vaccins sauf un récent, les animaux vaccinés deviennent séropositifs, rendant votre troupeau non éligible à la surveillance sérologique.



Si vous vaccinez, vous devez nous le signaler

Il est **obligatoire** de transmettre au GDS les comptes rendus de vaccination comportant une valence BVD et ce, après chaque vaccination.





Conseil régional et soutien BVD

Pour 2024, le GDS avait validé, sur ses fonds propres, une aide de 0,65 € par veau dépisté pour les élevages éligibles. Le Conseil Régional a finalement accordé une aide au dépistage de 0,37 € par veau. Ces deux aides additionnées sont déduites de la cotisation 2025.



TVA

Le GDS devient assujetti notamment à la TVA à compter du 1^{er} janvier 2025. C'est pourquoi vous constaterez pour la première fois avec cet appel de cotisation l'ajout de la TVA à 20 %. Pour la quasi-totalité d'entre vous, l'effet sera nul. Pour les très petits détenteurs non professionnels, le GDS a historiquement mis en place le principe d'une cotisation forfaitaire à 14 ou 20 € selon le nombre d'animaux détenus. Il a été décidé de maintenir ces montants qui n'ont pas augmenté depuis 2022 afin de compenser partiellement l'augmentation induite par la TVA qui reste limitée en euros.

La cotisation au FMSE, FMGDS et Etudes - Recherche ne sont pas concernées par l'application de la TVA.

Cotisation nationale au Fond de recherche

Le GDS reverse à GDS France une cotisation à la Section Etudes et Recherche nationale (budget national de plus de 900 000 €). Les actions concernent la référence analytique, la recherche appliquée (ex : résistance génétique à la paratuberculose) et des études nationales sur des programmes de lutte déployés par les GDS.

FMSE (Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnemental)

La section Ruminant du FMSE est ouverte aux éleveurs exerçant une activité agricole à titre professionnel, qu'ils soient ou non adhérents à un GDS. La cotisation à la section Ruminant du FMSE est appelée par le GDS et reversée au FMSE. Elle n'est pas obligatoire.

La section Ruminant comprend à ce jour les programmes d'aides suivants : FCO, MHE, Tuberculose, Fièvre charbonneuse, Brucellose et Botulisme. Trouvez plus d'informations : www.fmse.fr



Laboratoire vétérinaire départemental
13 rue Gay Lussac – BP 198125020 – Besançon cedex
03 81 25 88 50 | lvd25@doubs.fr | www.lvd.cd25.fr

Tarifs en baisse ! Depuis avril, vous avez pu constater une diminution d'environ 0,50 € sur le coût des analyses PCR et de 1 € sur les analyses d'immuno-sérologie, du fait de l'augmentation du nombre d'analyses qui seront à réaliser en 2025 (à la suite du partenariat développé en 2024 pour la réalisation des analyses nécessaires à l'export) et de la diminution des charges générales pour ces deux secteurs techniques.

Le LVD est un service du Département du Doubs et réalise vos prestations d'analyses en santé animale en lien avec le GDS, la DDETSPP et les vétérinaires sanitaires. Les factures d'analyses, accompagnées de l'Avis de Sommes à Payer, vous sont transmises par les services de la Direction générale des finances publiques (paierie départementale).



Envie de vous simplifier la vie ? Pour ne plus avoir à penser au règlement des factures du laboratoire, il vous suffit de **demander le prélèvement automatique** :

Rendez-vous sur la page <https://lvd.cd25.fr/facturation/> du site du LVD, au dernier paragraphe « Paiement des factures du LVD25 – Prélèvement automatique ».

Téléchargez puis renseignez le formulaire et transmettez-le avec un RIB, par mail à lvd25@doubs.fr ou par courrier. Une fois votre demande traitée, vous serez averti par mail et les factures suivantes qui feront l'objet d'un prélèvement préciseront votre numéro d'autorisation (n°RUM) en pied de page.

Formations pour les éleveurs en lien avec AIF 25-90

Les formations organisées par le GDS du Doubs bénéficient des fonds VIVEA et impliquent généralement des vétérinaires. Si les sessions sont déjà prévues, les dates sont précisées.



- **Ebourgeonnage** : prendre en charge la douleur à l'écornage des jeunes veaux

Le GDS propose avec le GTV un nouveau module de formation pratique autour de l'écornage des veaux (en réalité plutôt l'ébourgeonnage) : contention, tonte, anesthésie locale, sédation, anti-inflammatoire, brûlage, surveillance ... afin d'avoir toutes les clefs pour réaliser un écornage **efficace, facile et sans douleur**.

Programme pédagogique :

- Comprendre le mécanisme de la douleur
- Gérer la douleur avant et après
- Bien préparer son chantier
- Pratique encadrée

Ce module d'un jour est labellisé Bien-être animal.

Dates prévisionnelles : **3 sessions entre décembre 2025 et janvier 2026**



- **Parage** : acquérir les bases d'un parage en toute sécurité :

Avec 2,5 jours de pratique sur 3,5 jours, un vétérinaire-pédicure et un pareur pour encadrer, cette formation vous permettra d'acquérir les gestes pour une bonne contention et les bases d'un parage efficace.

Il existe également un module de perfectionnement sur 1 jour.

Afin d'observer un maximum de lésions du pied sur les jours de pratique, les travaux seront réalisés sur deux exploitations parmi celles des stagiaires.

Dates programmées : **1) Mardi 4 (aprèm) et mercredi 5 novembre, mardi 18 et mercredi 19 novembre**
2) Mercredi 28 (aprèm) et jeudi 29 janvier, mercredi 11 et jeudi 12 février 2026
3) Journée de perfectionnement : mercredi 11 mars 2026

- **Eleveur infirmier** : examiner un bovin malade, agir en fonction et savoir quand appeler son vétérinaire, se repérer dans sa pharmacie.

Dates programmées : **Jeudi 5 et vendredi 6 mars 2026**

- **Santé du veau** : assurer une alimentation équilibrée de la mère en fin de gestation, prévenir les frais et optimiser la croissance des veaux (durée : 2 jours puis ½ journée de bilan).

- **Gestion du parasitisme herbager** : répondre aux interrogations sur l'utilisation des molécules et apporter des outils de décision permettant de mieux gérer le parasitisme (durée 1,5 jours).

- **Biosécurité** : il s'agit de présenter les principales mesures de biosécurité à mettre en œuvre selon les risques observés avec des travaux pratiques, du partage d'expériences et en prenant pour cadre votre exploitation ou votre contexte d'élevage (durée : 1 jour).

- **Limiter l'antibiorésistance** : un enjeu de santé animale en élevage laitier bovin (1/2 journée).